
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Dossier R-3467-2001

INTRAGAZ

– Demanderesse –

ET

**OPTION CONSOMMATEURS,
2120, Sherbrooke Est, bureau 604
Montréal, Québec
H2K-1C3**

– Intervenante –

**DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS DANS LA
REQUÊTE D'INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, POUR FIXER UN
TARIF D'EMMAGASINAGE DE GAZ NATUREL À POINTE-DU-LAC À
COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2001**

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

- 1.Option Consommateurs entend intervenir auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre de la Requête d'Intragaz pour fixer un tarif d'emmagasinement à Pointe-du-Lac à compter du 1^{er} octobre 2001 ;**
- 2.Option consommateurs est une association de défense et de promotion des droits des consommateurs. Elle s'intéresse activement aux questions liées à la facture énergétique ;**
- 3.Option consommateurs est, depuis le regroupement de ses activités avec l'Association des consommateurs du Québec le 1^{er} juillet 1999, une association dont la portée est à l'échelle du Québec ;**
- 4.À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie, dont SCGM, pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de ses clients ;**
- 5. Elle offre aussi un service d'aide et de support technique aux consommateurs qui désirent loger une plainte auprès des entreprises d'utilité publique ;**
- 6.Elle intervenait auparavant auprès du Commissaire aux plaintes des distributeurs d'électricité et elle intervient maintenant devant la Régie de l'énergie en relation avec les plaintes des consommateurs ;**

7. Option consommateurs participe actuellement à un projet en efficacité énergétique mené par l'Agence de l'efficacité énergétique destiné à tous les consommateurs à faible revenu dans divers quartiers de Montréal sans égard à leur source énergétique (électricité, gaz naturel et mazout);
8. Elle s'intéresse non seulement aux questions d'efficacité énergétique mais aussi à la restructuration des marchés de l'énergie en Amérique du Nord et de son impact sur les consommateurs québécois ;
9. Son statut d'intervenante devant la Régie de l'énergie a maintes fois été reconnu ;
10. Option consommateurs est intervenue activement dans la plupart des dossiers relatifs à la réglementation des tarifs et des activités des distributeurs gaziers québécois Société en commandite Gaz Métropolitain inc. (SCGM) et Gazifère, dont:
 - les dossiers tarifaires 1999, 2000, 2001 et 2002 de SCGM ;
 - les dossiers tarifaires 2000, 2001 et 2002 de Gazifère ;
 - le mécanisme incitatif à la performance de SCGM (R-3425-99) ;
 - le dégroupement des tarifs de SCGM (R-3443-2000)
11. L'entreposage souterrain en franchise constitue un sujet d'intérêt stratégique pour les consommateurs résidentiels dans la franchise de SCGM. En effet, Option consommateurs soumet que les intérêts des consommateurs résidentiels qu'elle représente sont directement affectés par la requête d'Intragaz car les consommateurs résidentiels sont des utilisateurs particuliers du service d'équilibrage du distributeur SCGM, incluant le service d'entreposage souterrain de Pointe-du-Lac ;
12. Option Consommateurs réserve son droit de participer activement à cette audience par le dépôt d'une preuve d'expert, par le contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants ainsi que par le dépôt d'une argumentation à l'issue de l'audience ;
13. Dans les circonstances, il est encore impossible de déterminer le temps d'audience requis par Option Consommateurs.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

ACCUEILLIR la présente intervention ;

DÉCLARER qu'Option Consommateurs est en mesure de représenter adéquatement les intérêts des consommateurs résidentiels devant la Régie de l'énergie ;

ACCORDER le statut d'intervenante à Option Consommateurs.

MONTRÉAL, le 24 septembre 2001

SYLVESTRE, CHARBONNEAU, FAFARD

s.e.n.c.

Procureurs de l'Intervenante